



UNALCI France Inondations
Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations
Siège social : 18 rue des Granges– 95430 AUVERS sur OISE
www.unalci-france-inondations.org

COMMUNIQUÉ

L'UNALCI considère que le jugement qui vient d'être rendu aux Sables-d'Olonne n'est pas une décision qui vise, dans une perspective indiscriminée, tout élu qui pourrait accidentellement prendre une mauvaise décision dans des circonstances graves.

Bien au contraire, ce jugement vient de condamner des responsables précis parce que, sur une longue période, ils ont accompli des actes et ont eu un comportement délibéré qui ont nui aux populations dont ils avaient la charge. Ils ont notamment occulté toute information concernant les risques auxquels ces personnes étaient exposées et n'ont mis en place aucune organisation pour y faire face.

L'heure est à la décentralisation et à la responsabilisation. Cette responsabilisation, que les élus ont demandée, est synonyme de droits et de devoirs accrus et, par voie de conséquence, le non-respect de ces devoirs plus larges entraîne des sanctions plus sévères.

Dans notre pays 17 millions de personnes vivent dans des zones qui sont soumises au risque d'inondation... les phénomènes météorologiques se multiplient...les récits d'inondations s'enchaînent aux actualités...

Puisse ce jugement porter pleinement le message de responsabilisation qu'il veut livrer !

Et nous tous, puissions- nous assumer ces responsabilités :

- en tant qu'élus, en intégrant la prévention des risques dans nos politiques,
- en tant qu'associations, en y veillant !

UNALCI